

*Questions orales*

**M. Atkey:** Monsieur l'Orateur, je peux dire au député que les sujets à l'étude sont légion. Il est question des travailleurs saisonniers ainsi que d'une dizaine d'autres questions. L'étude ne vise pas simplement à priver d'assurance-chômage un groupe de travailleurs. Comme le dit le discours du trône d'hier, l'objet de l'étude de la Loi sur l'assurance-chômage est d'assurer plus de justice et de supprimer les incitations à ne pas travailler. Tel est l'objectif principal, et je discuterai volontiers avec le député en temps voulu des nombreuses solutions de rechange qui seront abordées.

\* \* \*

[Français]

**LE SPORT**

## LES SUBVENTIONS AUX ATHLÈTES DES UNIVERSITÉS

**M. Irénée Pelletier (Sherbrooke):** Monsieur le président, ma question s'adresse au nouveau ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. J'aimerais par la même occasion souhaiter qu'il se maintienne en aussi grande forme que son prédécesseur.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le ministre annonçait une réduction sensible, soit de \$450,000 à \$190,000, pour l'année scolaire 1979-1980, des subventions de déplacement offertes aux universités des Maritimes et de l'Ouest dont les étudiants participent à des épreuves athlétiques au Canada. Pourtant, son ministère avait déjà accepté de verser \$450,000 aux universités.

● (1450)

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à reconsidérer cette coupe sombre avec les deux associations universitaires visées, étant donné qu'elles ont conçu leur programme d'activités sportives pour l'année scolaire en cours convaincues que le gouvernement fédéral leur accorderait la somme déjà convenue?

**L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Sherbrooke. Je ne crois pas pouvoir jamais égaler l'ancien ministre pour ce qui est de sa bonne forme physique.

L'Union sportive interuniversitaire canadienne a reçu la somme de \$456,000 pour l'année fiscale 1978-1979. Cette subvention n'était pas renouvelable. Nous avons examiné la question et nous avons conclu qu'il s'agissait d'une subvention qui n'était accordée qu'une seule fois. Nous en avons discuté avec des recteurs d'université. J'ai décidé de comprimer les dépenses. Le programme d'austérité n'est pas une révélation pour les députés. Disons qu'on doit se serrer la ceinture.

**Une voix:** Qui «on»?

**M. Paproski:** Nous avons ramené la subvention à \$190,000 mais après de longs entretiens avec certains directeurs des sports des universités visées, tant dans les provinces de l'Atlantique que de l'ouest. Nous avons alors décidé de leur accorder un supplément de \$100,000, ce qui porte la subvention à \$290,000.

[M. Faour.]

[Français]

**L'ÉNERGIE**

## LE PÉTROLE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME D'APPROVISIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

**M. Pierre Bussières (Charlesbourg):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On se souvient de la situation extrêmement fragile que connaissent les distributeurs indépendants de produits pétroliers au Québec et on sait également que le ministre a rencontré les distributeurs indépendants de produits pétroliers au mois de septembre. J'aimerais savoir s'il peut indiquer à la Chambre quelles sont les mesures précises qu'il entend prendre afin de résoudre le problème d'approvisionnement des distributeurs indépendants de produits pétroliers et éviter d'une part que ces distributeurs indépendants s'en aillent vers la faillite et assurer d'autre part que tous les consommateurs du Québec auront de l'huile à chauffage cet hiver.

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le député a raison d'affirmer que les distributeurs indépendants de produits pétroliers ont subi des pressions considérables quelques mois durant depuis quelques années.

Dès qu'on m'a eu confié ce ministère, je me suis penché en particulier sur cette question importante. De fait, en août dernier, j'ai écrit à tous les exploitants de raffineries et de terminaux, les priant d'observer certaines règles concernant l'approvisionnement des distributeurs indépendants au Québec et aussi dans l'Est du Canada. Dans ma communication par télex je leur demandais de ne pas chambarder la proportion dans laquelle ils affectent leurs approvisionnements, de continuer à approvisionner leurs clients réguliers et de ne pas refuser arbitrairement de renouveler les contrats.

D'autre part, le député comprendra sans aucun doute que le gouvernement fédéral ne peut donner la garantie absolue que tous les distributeurs indépendants pourront survivre sur le marché. Nous tâchons de les encourager à signer des contrats à long terme ou à en prolonger la durée pour pouvoir être approvisionnés avec certitude cet hiver et par la suite.

[Français]

## ON PROPOSE D'ADOPTER UNE LOI RÉGISSANT LES CONTRATS ENTRE RAFFINEURS ET DISTRIBUTEURS

**M. Pierre Bussières (Charlesbourg):** Monsieur le président, on sait que les incitations à fournir de l'huile à chauffage, incitations auprès des grandes compagnies qu'a faites le ministre n'ont rien donné. J'aimerais savoir si l'honorable ministre serait disposé à présenter à la Chambre un projet de loi qui, d'une part, obligerait les raffineurs à signer des contrats avec tous les distributeurs indépendants, en indiquant dans ces contrats un montant d'approvisionnement et, d'autre part, assurerait un prix à la raffinerie pour tous les distributeurs indépendants, prix qui serait concurrentiel avec celui que les raffineurs offrent à leurs propres distributeurs?